

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 13 ET 14 DECEMBRE 2021**Point 4.1.14 de l'ordre du jour****Crédit d'étude pour les mesures infrastructurelles du projet d'agglomération de 4^{ème} génération (PA4) et pour l'assainissement des collecteurs concernés****1. Introduction**

Au mois de juin 2021, l'agglomération MOBUL, existant depuis 2007, a déposé un projet d'agglomération (PA) de 4^{ème} génération auprès de la Confédération. Ce projet est construit dans la continuité des PA précédents dans le souci de la préservation et de l'amélioration du cadre de vie des habitants et des autres usagers de l'agglomération. Au niveau communal, il s'agit de poursuivre la concrétisation du concept de gestion de trafic « Vision 2030 ».

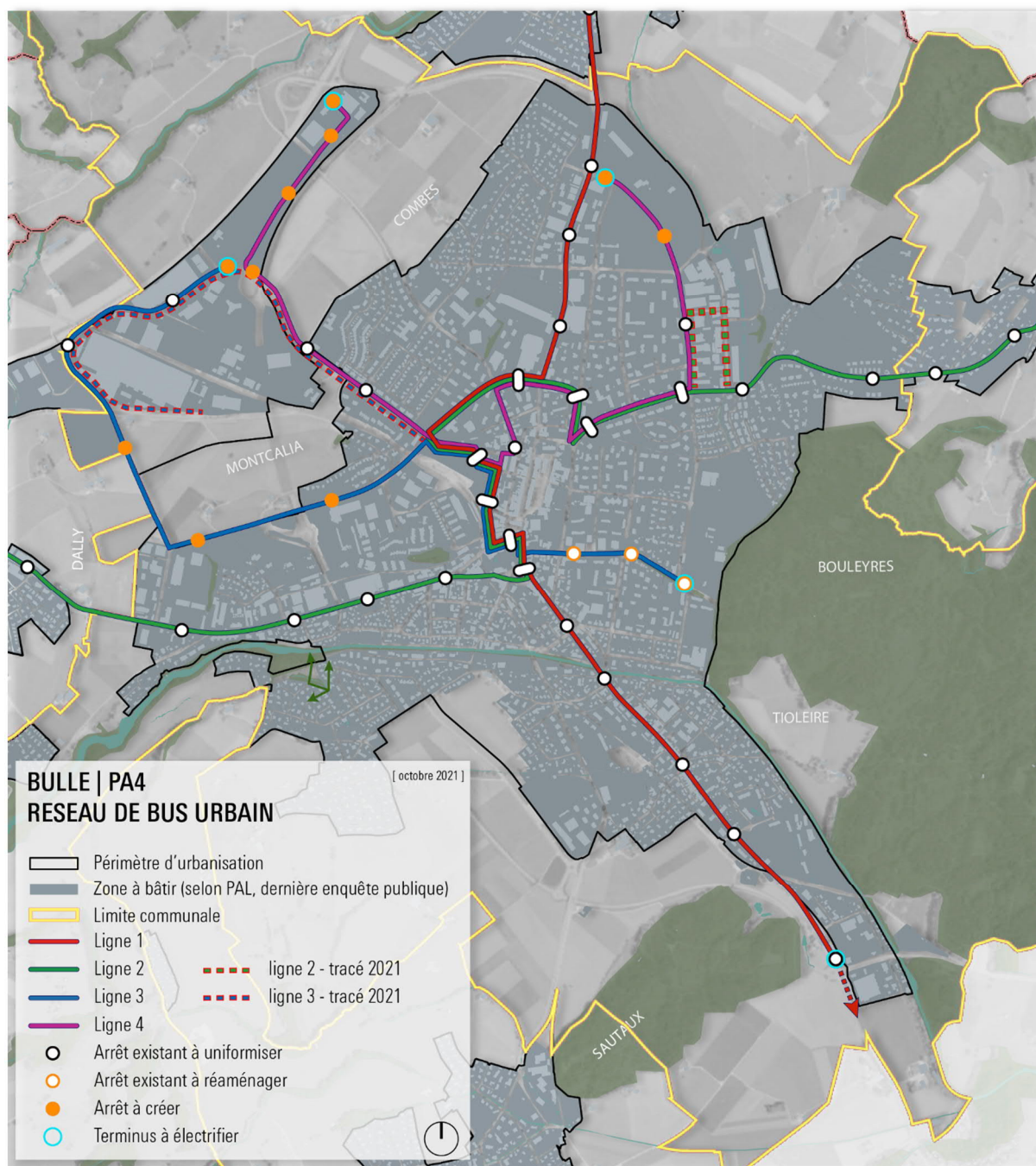
Les mesures infrastructurelles figurant dans ce projet permettent d'accompagner le développement de la Ville de Bulle et figurent déjà dans la planification communale des investissements. La réalisation de ces travaux est prévue à l'horizon 2024-2028, ceci pour prétendre aux subventions fédérales.

La mise en œuvre du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) est également prise en compte et coordonnée avec les mesures du PA4. Ces interventions permettront une mise en séparatif effective de près de 30% du bassin versant du côté de la station d'épuration intercommunale de Vuippens.

2. Mesures infrastructurelles du PA4

En matière de mobilité, il s'agit aujourd'hui de passer à une nouvelle phase de développement du réseau de transports en commun en améliorant la desserte des zones d'activités projetées (Planchy, Prila) et des nouveaux pôles de développement de l'agglomération (Terraillet, Pâla, Stade notamment). Pour ce faire, le tracé de la ligne 3 de bus est adapté afin de desservir de manière optimale les secteurs de Planchy, de Pâla et du Stade, et une quatrième ligne est créée entre la Prila, les Crêts, la Gare et le Terraillet. [Voir plan ci-après]

./.



Il est également prévu de franchir un nouveau pas dans le développement de la mobilité cyclable dans l'agglomération. Les infrastructures de stationnement vélo sont elles aussi développées.

Les mesures infrastructurelles sont définies par trois catégories, soit Valorisation / sécurisation de l'espace routier (ER), Mobilité douce (MD) et Bus / Infrastructures transports publics (TP).

1. Valorisation / sécurisation de l'espace routier :

- ER.A1 - Liaison multimodale entre le passage inférieur Industrie et Combes nord
- ER.A2 - Requalification des rues de la Léchère et de la Sionge
- ER.A3 - Liaison multimodale sur l'axe Planchy et le giratoire Sous-Crêt
- ER.A4.1 - Valorisation multimodale de la rue de la Léchère entre le chemin des Mosseires et Prila (en coordination avec la commune de Riaz)

2. Mobilité douce :

- MD A1.1 - Aménagement de la Voie verte au sud des voies ferrées entre le PAD Planchy sud et Vuadens (en coordination avec la commune de Vuadens)
- MD A1.2 - Liaison MD entre le chemin des Mosseires et la passerelle au-dessus de la H189
- MD A1.3 - Liaison MD entre le chemin de Pré-Vert et la rue de la Berra
- MD A1.4 - Liaison MD entre le chemin de Bouleyres et la rue du Vieux-Pont
- MD A1.5 - Liaison MD entre la rue de la Colline et le chemin de Sautau
- MD A1.6 - Liaison MD le long du bois de Sautau
- Création de places de vélo supplémentaires pour un nombre total d'environ 300 places réparties sur la commune de Bulle.

Deux mesures seront réalisées en coordination avec le Canton, pilotées par ce dernier :

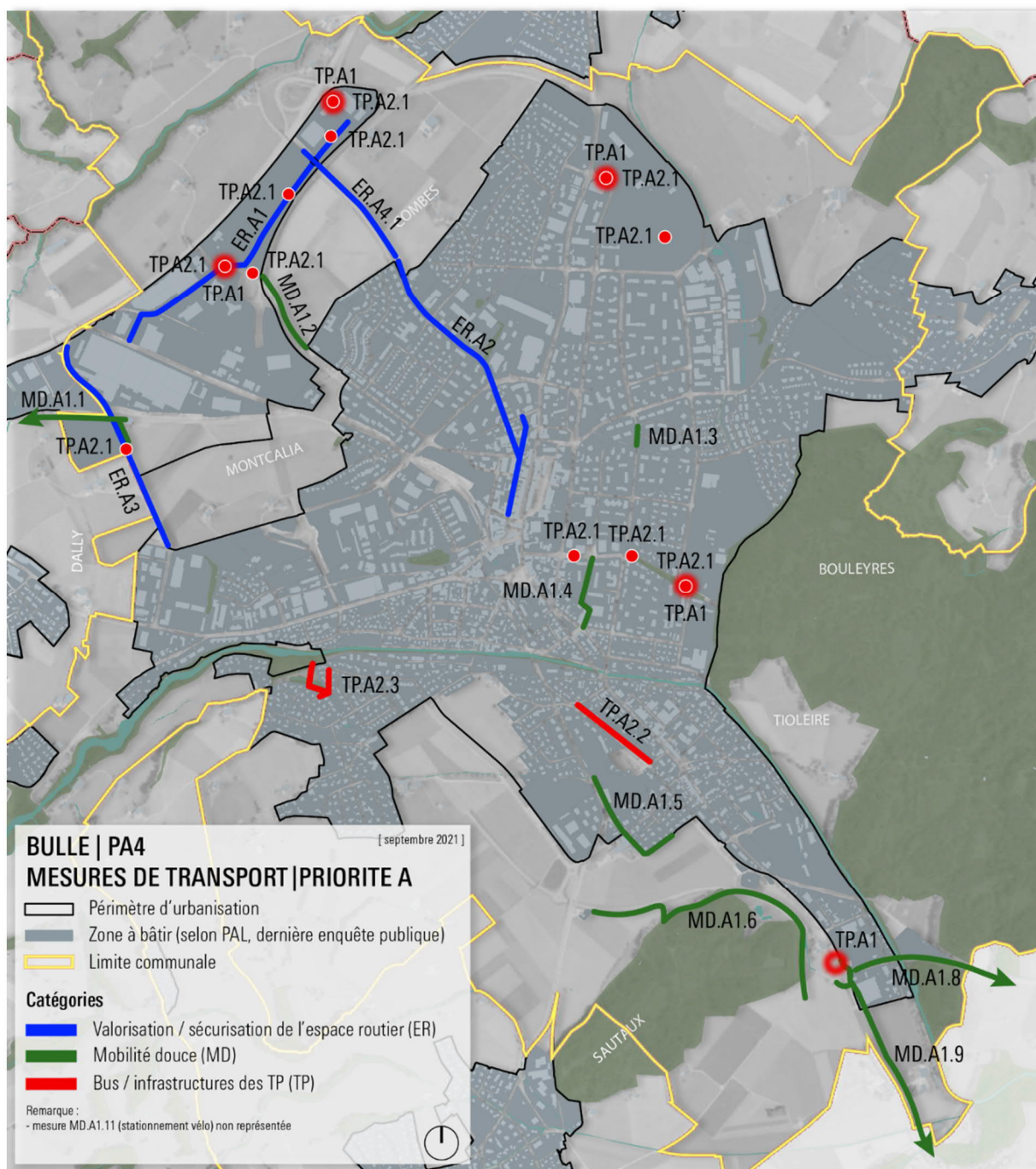
- MD A1.8 - Liaison cyclable entre le giratoire du Closalet et l'entrée de Broc
- MD A1.9 - Liaison cyclable entre le giratoire du Closalet et l'entrée d'Épagny

3. Bus / Infrastructures TP :

- TP A2.1 - Aménagement définitif des nouveaux arrêts du réseau TP urbains
- TP A2.2 - Liaison d'accessibilité MD à la gare de « La Tour Village », à l'est des voies depuis la rue Joli-Site
- TP A2.3 - Cheminements MD d'accès à l'arrêt TP « St-Joseph » entre les rues Dom-Hermann et des Agges

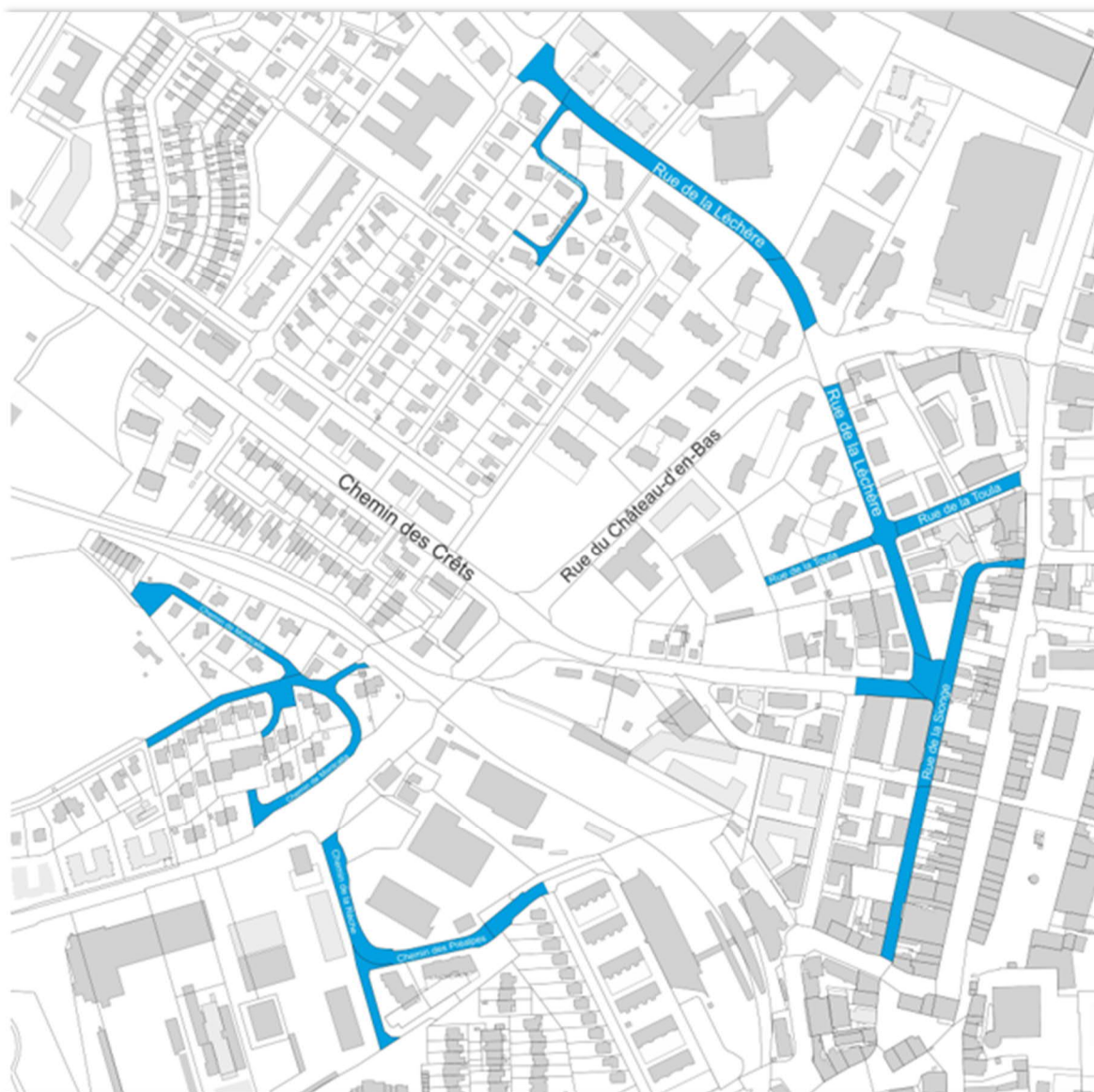
L'ensemble de ces mesures s'inscrit dans une politique contrôlée de développement de l'agglomération. Elles permettront d'améliorer le système des transports de l'agglomération et de coordonner le développement des transports avec l'urbanisation. Elles répondent donc parfaitement aux critères de la Confédération permettant un cofinancement par le fonds d'infrastructures.

. / .



3. Mesures de réfection des infrastructures d'assainissement des eaux

Le plan général d'évacuation des eaux prévoit la mise en séparatif progressive de l'ensemble du territoire urbanisé de la Ville de Bulle. Pour une meilleure efficacité, en termes financier et environnemental, des priorités d'intervention ont été définies. Après les travaux réalisés au centre-ville et plus récemment sur la route de Riaz, il s'agit de procéder à la mise en séparatif des rues figurant en bleu sur le plan ci-dessous. La mise en séparatif progressive de ces rues permettra d'acheminer les eaux permanentes à l'Ondine et d'éviter ainsi le traitement inutile de ces dernières à la STEP. Les travaux planifiés permettront ainsi la mise en séparatif effective d'environ 30% du territoire bullois concerné par le bassin versant de la STEP de Vuippens.



4. Investissement

L'ensemble des mesures prévues dans le cadre du projet d'agglomération PA4 à réaliser sur le territoire communal est estimé à Fr. 30'100'000.00. S'y ajoutent les mesures d'assainissement des collecteurs pour un montant de Fr. 5'400'000.00.

La coordination des travaux d'infrastructures et des mesures infrastructurelles du PA4 assurera donc une optimisation de l'utilisation des deniers publics.

Les travaux s'échelonneront entre 2024 et 2028.

De manière à permettre une analyse fine des projets et de présenter ainsi au Conseil général des demandes de crédits objectives progressivement avant chaque réalisation, un crédit d'étude de Fr. 1'500'000.00 est nécessaire, montant correspondant aux études jusqu'à la mise à l'enquête.

5. Crédit demandé

5.1 Mesures infrastructurelles PA4

Etude des mesures infrastructurelles PA4	Fr. 1'250'000.00
Fonds énergie 1%	Fr. 12'500.00
Fonds culture et embellissement 1%	Fr. 12'500.00
Total investissement, TVA 7.7 % comprise	Fr. 1'275'000.00
Montant arrondi à	<u>Fr. 1'280'000.00</u>

6. Mesures de réfection des infrastructures

Etudes des mesures de réfection des infrastructures HT (TVA récupérée)	<u>Fr. 200'000.00</u>
--	-----------------------

Crédit total	<u>Fr. 1'480'000.00</u>
---------------------	--------------------------------

Crédit total demandé, arrondi à	<u>Fr. 1'500'000.00</u>
--	--------------------------------

Le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 1'500'000.00 pour pour les études des projets de réaménagement du PA4 et d'assainissement des collecteurs concernés.

Financement : Par emprunt de Fr. 1'500'000.00 auprès d'un organisme financier

Amortissement : 2.5 % par année pour les études relatives à l'espace public, dès 2025 ;
par le biais des taxes d'épuration pour les collecteurs

Intérêts : 1.5 % par année

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Jacques Morand

Le Secrétaire général

Raoul Girard

Annexe : Dossier du projet d'agglomération de 4^{ème} génération (PA4), consultable via l'annexe 4.1.14_b sur le site Internet de la Ville, ou sur www.mobul.ch, onglet agglomération, projet d'agglomération PA4